

## PROGRAMME

# Mener une opération de surélévation

REF : REN-001

Il s'agit pour les professionnels qui sont amenés à réaliser ou à assister à des opérations de surélévation de maîtriser les différents aspects tant au niveau théorique que pratique .

Les textes : Code civil ; Code de l'urbanisme ; Code de la construction et de l'habitation ; Loi du 10 juillet 1965

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/hJr9>

### Durée

8.00 heures (1.00 jours)

### Type d'action de formation

Action de formation

### Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de préparer et de mener une opération de surélévation d'un bâtiment.

### Contenu de la formation

- Présentation de la surélévation
  - Comment se définit la surélévation ?
  - Quelles sont les raisons de mettre en œuvre une surélévation ?
- La surélévation et le projet architectural
  - Quels sont les choix architecturaux qui vont présider à la surélévation ?
  - Les matériaux utilisés
  - L'intervention d'un ingénieur structure
  - L'intervention du géomètre-expert
- La surélévation de l'immeuble et le droit
  - Le cas de la mono-propriété
  - Le cas de la division en volumes
  - Le cas de la copropriété (dispositions relatives à la loi du 10 juillet 1965) : Le droit de surélever | La chronologie des opérations au niveau de la copropriété | la création d'un ou plusieurs lots et leur cession | les conditions suspensives | la DIA | le suivi des travaux
  - Vigilance sur les servitudes existantes et les servitudes à créer
- les aspects financiers de la surélévation
  - Le calcul de la valeur du droit de surélever (exemple d'une opération et bilan promoteur)
  - Les modalités de paiement
  - La répartition du prix et les conséquences fiscales
  - Les aides liées aux travaux de rénovation énergétique
  - L'indemnisation des préjudices au sein de la copropriété
  - L'indemnisation des préjudices au tiers (perte d'ensoleillement)

### Profils des apprenants

## Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER  
69287 Lyon cedex 02  
Email: [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com)  
Tel: +33472497911



- Professionnels de l'immobilier, syndics et administrateurs de biens, notaires, avocats, géomètres-experts, enseignants

### Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

### Organisation de la formation

#### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

#### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

#### Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com). (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

#### Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

### [Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

### [Livret d'accueil participant](#)